



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 21 janvier 2014

Présents: Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY (DC), M. Javier BRANDON (S), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Maria CASARES (HP), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Roland CROT (UDC), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Guy DOSSAN (PLR), M. Alpha DRAME (Ve), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), M. Olivier FIUMELLI (PLR), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (HP), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), M. Guillaume KASER (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Estelle MARCHON (HP), M. Antoine MAULINI (Ve), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. Denis MENOUD (HP), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Annina PFUND (S), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Marc-André RUDAZ (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUEDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THEVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Pierre VANEK (EàG), M. Alexandre WISARD (Ve), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

*Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
²⁾ extraordinaire*

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 30 janvier 2014

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet: PR-1052

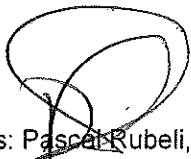
Boucllement du crédit de 5 160 000 francs destiné au renouvellement des véhicules du Service d'incendie et de secours (PR-571 votée le 11 mars 2008) et crédit complémentaire de 231 969,84 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

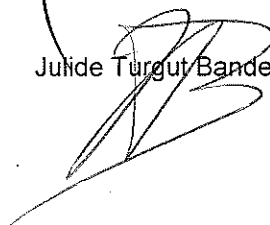
L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 27 janvier 2014

Signature/s:  Pascal Rubeli, président

 Julide Turgut Bandelier, secrétaire